

Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Janvier, Février, Mars 2024

Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30
Mardi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30
Mercredi: 14h00 - 17h30
Jedi: 8h00 - 12h00
Vendredi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

courriel : mairie.seignelay@orange.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur



En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au : 06 10 64 34 34

Carte Nationale d'Identité et Passeports sur RDV:
www.seignelay.fr
www.ants.gouv.fr



Police Municipale
03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr



Retrouvez nous sur
APP' CAMPAGNOL

Alertes, Actualités & Evènements



- 1** Téléchargez l'application « Campagnol » sur Apple Store ou Google Play
- 2** Sélectionnez votre département et votre commune
- 3** Consultez les actualités et l'agenda et recevez une notification à chaque publication
- 4** Suivez d'autres structures (association, école...) à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT

Aucune donnée collectée
Sans inscription, ni géolocalisation



campagnol.fr



Chers Seigneloises, chers Seignelois,

Le mois d'avril est traditionnellement le mois consacré à l'élaboration et le vote du budget. Vous trouverez le détail dans le prochain bulletin trimestriel néanmoins je tenais à vous en livrer les

grandes lignes.

Malgré la période de crise qui n'épargne pas les collectivités, 2024 sera encore une année d'investissement pour notre commune.

En effet outre la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui devrait débiter cette année et qui est de la compétence de notre communauté de communes, nous avons prévu de construire un local dentaire afin de répondre à une jeune dentiste qui souhaitait s'installer sur notre territoire avec à court terme un ou une autre associé(e). Cette construction, portée par notre commune, sera compensée par un loyer équivalent à la mensualité d'emprunt que nous y consacrerons et sera ensuite, au terme de 2 années, revendue à cette jeune praticienne à hauteur du capital restant dû sur notre emprunt. Nous ne bloquerons pas ainsi d'autres investissements.

Outre cette construction, 2024 verra la construction de notre nouveau city-stade à la place de l'ancien qui avait fait son temps (2009). Nous allons lancer également l'étude globale de la rénovation de notre église pour environ 70 000 euros avec, à l'issu un programme de travaux hiérarchisés. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Nous allons installer des leds de prévention devant les passages piétons de l'école et de l'avenue Colbert afin de sensibiliser les automobilistes à plus de prudence à ces endroits.

Nous prévoyons de refaire les toitures du local du comité des fêtes et de la maison des associations.

Enfin nous procéderons à un audit énergétique de nos bâtiments communaux afin d'établir un programme de travaux d'économies d'énergie.

Toutes ces réalisations seront bien entendu soumises au vote du conseil municipal.

Comme vous pouvez le constater nous ne manquons pas de projets et nous les dimensionnons à hauteur de notre budget.

Et comme le dit un proverbe Chinois cher à mon ami James Zhou : « Ne vous inquiétez pas d'avancer lentement, inquiétez-vous seulement si vous êtes arrêté »

Thierry CORNIO

Maire de Seignelay

Vice-Président de la CCSA

TRAVAUX

Prochainement, un nouveau city stade prendra place au parc Municipal



Maison de l'Enfance:
Réfection d'une
salle



Route des Chaumes:

Nos agents ont fabriqué et installé
deux nouvelles poubelles pour les
promeneurs.



Conseil municipal du 18 décembre 2023

Subvention Maison de l'enfance : Tous les ans en fin d'année nous basculons du budget de la commune sur le budget de la maison de l'enfance la somme nécessaire à l'équilibre du budget. Cette année, Madame Michèle SELLIER propose au conseil municipal la somme de 190 000 €.

Décision (s) modificative (s) :

Commune - Fonctionnement : Afin de permettre le paiement en totalité des traitements des agents de la Commune, il convient d'émettre une décision modificative : ajouter 10 000 € au chapitre 012, article 64131 et diminuer de 10 000 € le chapitre 011, article 615221

Lotissement - Fonctionnement : Afin de permettre le paiement des intérêts sur le prêt court terme, il convient de prendre la décision modificative suivante, soit, rajouter 5 000 € à l'article 66111 et diminuer de 5 000 € l'article 6045

Admissions en non-valeur : M le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des produits irrécouvrables à admettre en non-valeur s'élève à 3 502.97 € (compte 6541 et 6542) pour la Maison de l'enfance et 6 828.79 € pour la Commune.

Réactualisation des tarifs de restauration :

Actualisation des tarifs des repas hors vacances scolaires pour SEIGNELAY et HAUTERIVE :

Prix proposé 4.98 € pour les familles, les agents, les enfants malades sans certificat médical et pour toute personne prenant un repas. **Prix à partir du 01/01/2024**

Actualisation des tarifs des repas en période de vacances pour Seignelay, Beaumont, Mont Saint Sulpice et Hauterive et extérieurs :

Prix proposé 4.60 € pour les familles, les agents, les enfants malades sans certificat médical et pour toute personne prenant un repas. **Prix à partir du 01/01/2024**

Tarifs maison de l'enfance : Mme SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes				
vacances scolaires				
Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € - 500 €	3,50 €	8,10 €	7,00 €	11,60 €
501 € - 900 €	4,80 €	9,40 €	9,60 €	14,20 €
901 € - 1 200 €	6,50 €	11,10 €	12,90 €	17,50 €
1 201 € - 1 500 €	7,00 €	11,80 €	13,50 €	18,10 €
> 1 500 €	7,50 €	12,10 €	14,10 €	18,70 €

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, Mont-St-Sulpice et Hauterive				
vacances scolaires				
Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € - 500 €	1,50 €	6,10 €	3,00 €	7,60 €
501 € - 900 €	2,80 €	7,40 €	5,60 €	10,20 €
901 € - 1 200 €	4,50 €	9,10 €	8,90 €	13,50 €
1 201 € - 1 500 €	5,00 €	9,60 €	9,50 €	14,10 €
> 1 500 €	5,50 €	10,10 €	10,10 €	14,70 €

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € - 500 €	1,50 €	6,48 €	7,00 €	11,98 €
501 € - 900 €	2,80 €	7,78 €	9,60 €	14,58 €
901 € - 1 200 €	4,50 €	9,48 €	12,90 €	17,88 €
1 201 € - 1 500 €	5,00 €	9,98 €	13,50 €	17,48 €
> 1 500 €	5,50 €	10,48 €	14,10 €	19,08 €

Tarifs mercredis hors vacances pour les familles extérieures aux 4 communes

Tarif pour le repas d'une soirée (hors ado) :

Mercredis scolaires 4.98 € et Mercredis vacances 4.60 €

Tarifs Carte repas ados : Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

Scolaire : Carte de 5 repas (4,98 € X 5 = **24.90 €**) et Carte de 10 repas (4,98 € X 10 = **49.80 €**)

Vacances : Carte de 5 repas (4,60 € X 5 = **23.00 €**) et Carte de 10 repas (4,60 € X 10 = **46.00 €**)

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAER) ainsi de leurs ouvrages connexes.

La consultation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables s'est déroulée : par voie électronique du 08 décembre 2023 8h00 au 13 décembre 17h00.

Le public était invité à donner son avis, ses observations via l'adresse mail : mairie.seignelay@orange.fr

Avis recueillis : dans le cadre de la concertation, zéro avis a été déposé.

M le maire propose donc au conseil municipal, les zones définies par la réunion de travail qui a eu lieu en amont, soit :

* **ZAER Photovoltaïque sur bâtiment** : sur l'ensemble des zones urbaines à l'exception de la Zone UA située dans le périmètre des monuments historiques.

* **ZAER photovoltaïques au sol, sur zones dégradées ou artificialisées** : - projets existants : un projet sur une parcelle cadastrée ZB 134

Un projet sur une parcelle cadastrée B 39-40 - projets nouveaux : sur l'ensemble des zones dégradées ou artificialisées

* **ZAER photovoltaïque au sol sur terrains agricoles ou naturels** : aucune zone définie

* **ZAER chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois....)** : aucune zone définie

* **ZAER éolien terrestre** : aucune zone définie

* **ZAER hydroélectricité** : - projet existant : un projet sur une parcelle cadastrée A 170 et - Projets nouveaux : aucune zone définie

* **ZAER Méthanisation** : aucune zone définie

Lotissement : passation d'un emprunt court terme en attente de la vente des terrains : Après étude, M le maire propose de passer un emprunt court terme au Crédit Agricole car nous devons rembourser le premier emprunt court terme qui arrive à échéance en janvier 2024. Cette obligation est due au fait que nous n'avons pas vendu tous les terrains.

Montant : 385 481 €, Durée : 24 mois, Taux d'intérêt annuel fixe : 4.40%, Périodicité de la facturation des intérêts : TRIMESTRIELLE, Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme, Frais de dossier : 0.15% du montant sollicité, Commission de non-utilisation : NEANT

Caractéristiques spécifiques : DEBLOCAGE : 10% minimum dans le mois qui suit l'édition du contrat de prêt. Cependant nous demandons le déblocage complet dès la mise en place du contrat de prêt court terme. Appels de fonds possible 18 mois après l'édition du contrat, soit jusqu'en juin 2025.

Toute demande de fonds devra être adressée minimum 15 jours avant chaque échéance du prêt.

Pas de pénalités si le prêt n'est pas déblocué en totalité. En cas de remboursement anticipé : pas d'indemnité, mais remboursement possible après votre dernier appel de fonds. Afin de permettre la mise en place du prêt court terme, il convient de prendre la décision modificative ci-dessous, soit, rajouter 385 500 € à l'article 1641 et diminuer de 385 500 € l'article 3555 :

Informations diverses :

* M CAGNAT informe que la toiture du local du comité des fêtes a des fuites. M le maire l'informe qu'ils vont regarder.

* Mme TISON remercie les personnes présentes pour le marché de Noël.

* M CAGNAT fait part au conseil municipal que les assistantes maternelles se posent des questions sur la future crèche. M le maire l'informe qu'elles auront toujours des enfants car le nombre de places sera limité.

Questions diverses :

* M HENRY fait part au conseil municipal qu'une bouche d'égout est cassée rue de l'Abican.

* Mme RELTIENNE fait part au conseil municipal que des pavés sont descellés sur la place. M le maire l'informe que les agents vont les receler.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus de la commune sur www.seignelay.fr et au panneau d'affichage

Retrouvez toutes les informations de la Communauté-de-communes-Serein-et-Armance sur www.cc-sereinarmance.fr

37 avenue du Général Leclerc - 89600 SAINT-FLORENTIN

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi : 9h-12 et 14h-17h - 03 86 80 50 50

<https://cc-sereinarmance.fr/reduire-trier-et-valoriser-les-dechets/>



À vos déchets ! Prêts ? Compostez !

Vous avez un jardin ? Le compostage est un moyen d'agir pour la préservation de notre environnement par le recyclage des déchets du jardin et de la cuisine tout en fabriquant de l'engrais naturel de qualité pour votre jardin ou potager. Vous allégez d'environ 30 % vos ordures ménagères... .

Déplacez-vous à l'accueil de la CCSA ou à la mairie pour remplir un bon de retrait. Une facture vous sera envoyée par le Trésor Public.

2 modèles : 30 € pour le modèle 300 litres, 40 € pour 600 litres.

Un bio-seau est compris dans le prix.



La CCSA a adhéré au Cadastre solaire de l'Yonne réalisé par le SDEY. Accessible à tous les publics, ce cadastre met une cartographie en ligne à disposition des particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités, associations, qui ont un projet solaire et souhaitent connaître le potentiel solaire d'une toiture afin d'avoir une première estimation technique et financière.

Pour bien comprendre :

<https://www.sdey.fr/cadastre-solaire-dans-lyonne/>



Horaires des travaux et tontes

Choisir le bon moment,
c'est moins dérangent.

Du lundi au vendredi :

8h30/12h - 14h30/19h

Le samedi : 9h/12h - 15h/19h

Le dimanche et jours fériés :

10h/12h - 16h/18h



mon trottoir ! »

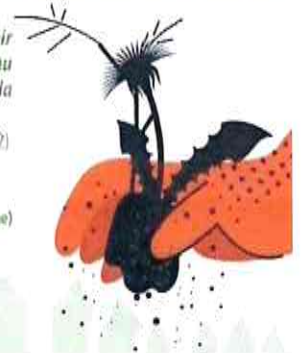
La commune vous remercie

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation»

Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE



Divagation des animaux



Est considéré comme en état de divagation tout chien livré à son seul instinct qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel ou d'une distance dépassant 100 mètres.

Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) afin d'intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. (www.service-public.fr)

Les déchets : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit tel que les déjections animales, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, est passible d'une contravention.



**NETTOYEZ
DERRIÈRE
VOTRE
CHIEN**

INFOS DIVERSES



Espace France Services

6 rue Gatelot – 03.86.31.08.17 – france-services@seignelay.fr

France Services Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h - le samedi : de 9h30 à 12h.

Fermeture du 24 avril au 27 avril inclus

L'Espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires.

Les agents d'accueil sont chargés de vous donner une information de 1er niveau et de vous accompagner, selon vos besoins, dans la réalisation de vos démarches en ligne.

Les ordinateurs connectés à Internet sont disponibles pour la réalisation de vos démarches, seul ou aidé d'un de nos agents. Un photocopieur est disponible (service payant).

Avant de vous déplacer, nous vous recommandons de prendre rendez-vous.

L'Espace France Services est également un lieu de permanences pour différents partenaires comme l'association Entrain, la Mission Locale, Kadri Christine lâcher prise,... Retrouvez les dates des permanences et coordonnées dans l'agenda ci-joint.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

L'instruction des demandes et des renouvellements de Carte Nationale d'Identité et de Passeport se fait au sein de la France services de Seignelay, UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Vous pouvez effectuer votre pré-demande et prendre rendez-vous sur le site de ANTS : www.ants.gouv.fr.

Ces rendez-vous sont disponibles également sur: www.seignelay.fr



Les prochaines élections européennes auront lieu le **9 juin 2024**.

Tous les 5 ans, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants qui siègent au Parlement européen à Strasbourg.

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes.

Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires (c'est-à-dire possédant la nationalité d'un des 27 pays membres) qui ont le droit de voter dans leur

pays d'origine **peuvent aussi voter aux élections européennes**. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes de cette commune. Comme pour les électeurs français, ces ressortissants peuvent s'inscrire soit en ligne (jusqu'au 3 mai) soit en mairie (jusqu'au 3 mai).

Vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez **donner procuration à une personne de confiance**. Il est possible de faire la demande en ligne sur **Maprocuration** ». Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous devrez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/tout-savoir-sur-elections-europeennes-de-juin-2024>

VIE COMMUNALE



Le traditionnel repas des Aînés a eu lieu le vendredi 15 mars, une centaine de Seignelois a répondu présent.



Lundi 1er avril, malgré le temps, la traditionnelle chasse aux œufs a eu lieu à Seignelay, notre village. Des enfants ravis, des gros chocolats pour les meilleurs chasseurs et du jus de fruit d'honneur pour fêter tout ça.



Merci à tous pour ce bon moment.



ORCHESTRE A L'ECOLE

Le jeudi 21 mars, à la salle des fêtes de Seignelay, la classe « Orchestre à l'école » de l'école de Seignelay offrait une représentation avec l'école de Musique de la CCSA, le Silex et le groupe Elektrik Cellar.

Les nombreux spectateurs étaient ravis, et nous félicitons les enfants et leurs enseignants.

RESTITUTION ORCHESTRE À L'ÉCOLE
AVEC ELECTRIK CELLAR




Le projet « Un Orchestre à l'École » est une classe suivie par des professeurs d'instrument plusieurs fois par semaine. Ici, 24 enfants sont accompagnés deux fois par semaine par les enseignants de l'école de musique pour l'apprentissage du saxophone, de la trompette, des percussions et de la flûte traversière.

En 2023, le Silex rejoignait la dynamique OAE de la CCSA en proposant un projet encore plus grand : faire que les élèves musiciens travaillent et jouent avec un musicien professionnel lors de 2 ateliers où se créent les arrangements entre les élèves, les professeurs et le groupe.

En 2024, l'histoire se répète avec un nouveau groupe : Elektrik Cellar, un duo auxerrois de stoner rock qui cherche à ouvrir les codes du genre. De nouvelles aventures pour nos jeunes musiciens qui n'attendent que de découvrir ces nouveaux artistes ! Venez nombreux à 18h30 à la salle des fêtes de Seignelay !

En partenariat avec OAE de la CCSA et l'école de Musique de Serein et Armance.

 elektrikcellar

 elektrikcellar

 Serein et Armance

 MUSIQUE

VIE LOCALE

Le Marché de Seignelay

Tous les samedis matins, vous trouverez régulièrement en fonction des saisons sur le marché : des fruits et légumes, des savons artisanaux, du miel, du champagne,...

Vous souhaitez vendre sur le marché, que ce soit régulièrement ou occasionnellement, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 86 47 72 83/ mairie.seignelay@orange.fr afin de réserver votre emplacement gratuit.



Le Marché de Seignelay s'associe à la Farm Shop

La Farm Shop vous convie au **Marché Gourmand**
A cette occasion, les commerçants de la commune seront présents sur le marché gourmand

Impasse du Tacot :

La Savonnerie de Claire, Chez Pauline et Nicolas,
Vert'ige Fleuriste, et bien d'autres vous y attendent!

LA FARM SHOP
COMPERAT

Marché Gourmand

SAMEDI 27 AVRIL
DE 9H À 17H

Produits Gastronomiques Locaux
(Bœuf, bœuf, vin, champagne, gâteaux, confitures, conserves, fruits / légumes, miel, fromages, charcuteries, chocolats, pains, viennoiseries...)
Artisans locaux
(meubles, pierres, sculptures...)
Restauration sur place

Impasse du Tacot - 89250 SEIGNELAY



Félicitations à nos artisans et leur équipe



Hôtel du Commerce
Française des Jeux



NOUVEAU



Frédéric Bossuet

Mandataire chez LG Courtage

Retraite | Epargne | Prévoyance
Mutuelle | Assurance Homme clé
& Assurance de prêt
N° Orias : 15003879

Numéro professionnel : 06 67 14 76 11
fbcourtage@groupe-sofraco.com
3 allée Pierre Parent 89250 SEIGNELAY

Julie Bordes
Agent Immobilier

ACHAT - VENTE
La bonne adresse pour trouver la vôtre !

📞 Nouvelle adresse pour de meilleurs services
📧 Contactez moi par email pour plus d'informations
📱 Le meilleur affaire

☎ 06 44 27 25 25 ✉ contact@maison-julie-bordes.fr

www.maison-julie-bordes.fr

400000 € TTC (hors taxes) - 100 m² - 100 m² terrain - 100 m² terrain
100 m² terrain - 100 m² terrain - 100 m² terrain

VIE ASSOCIATIVE

ALDS

Le traditionnel vide grenier de Seignelay aura lieu le dimanche 12 mai 2024

Cette année, grande nouveauté, le vide grenier déménage...

Il prendra place au centre du village: Place Colbert, la Halle, la rue Gatelot, la rue du Docteur Chauvelot, rue de la Bertine, rue de l'Eglise et une partie de l'Avenue Colbert.

Les bulletins d'inscriptions seront disponibles très prochainement sur le site de la commune :

www.seignelay.fr ainsi que chez les commerçants du village et en mairie.

Le tarif reste inchangé 2,50 € le mètre linéaire.

Toute l'équipe de l'ALDS accueille avec plaisir les personnes souhaitant participer bénévolement en donnant un peu de leur temps que ce soit pour le montage, démontage ou ponctuellement le jour J.

Renseignements et informations Claudette CHAPUIS 06 14 41 30 19



La récré des parents a organisé sa deuxième bourse aux jouets le dimanche 10 mars.

Je tiens à remercier mon bureau pour son investissement, la mairie, le comité des fêtes et bien évidemment les participants.

Cependant, nous sommes un peu déçus par le manque d'investissement des parents d'élèves que nous avons sollicités pour mettre en place la salle ainsi que pour le rangement.

Notre prochain évènement sera la kermesse. Nous espérons que les parents se mobiliseront pour pouvoir l'organiser. Sans votre aide, nous vous rappelons qu'il n'y aura pas de kermesse.

C'est pour cela que nous vous convions le mardi 14 mai à 19h à la salle des associations pour parler de l'organisation et vos éventuelles idées.

Et pour ne pas oublier la date de cette réunion, vous aurez un rappel sur educartable et notre page Facebook. A très bientôt.

« Et plus on est de fou, plus on rit »

L'équipe « La récré des parents »

Kermesse de l'école: vendredi 21 juin , parc de la Maison de l'Enfance.

Communication associations

La commune met à votre disposition plusieurs outils de communication, n'hésitez pas à les utiliser pour informer au mieux la population !

• **Panneaux d'informations** : vous pouvez commander un jeu d'affiches auprès d'AGF : agfcom@orange.fr.

• **Panneaux lumineux** : transmettez nous un texte concis, nous le diffuserons

• **Site internet de Seignelay** : envoyez nous les affiches de vos manifestations et transmettez nous tous les changements de bureau, horaires et tarifs pour mise à jour de la page association

• **Page Facebook de Seignelay** : envoyez nous vos affiches, photos, informations diverses et nous les communiquerons pour vous

VIE ASSOCIATIVE



La Cérémonie de la Sainte Barbe avec notre Centre de Première Intervention a eu lieu le 14 janvier.

Un effectif qui ne cesse de s'étoffer : 17 pompiers, et des interventions en hausse.

Nous remercions les enfants de la Maison de l'Enfance qui ont décoré, avec talent, les portes de la caserne.



Dimanche 24 mars

L'A.C.V.S. a organisé une randonnée sur la commune de Beaumont.

La randonnée était suivie d'un repas à la salle des fêtes.

94 personnes se sont retrouvées pour passer un dimanche entre amis.



Prochaine manifestation : dimanche 21 avril, randonnée à la journée sur la commune de Châtel-Gensoir.

FESTIVAL DE MUSIQUE



**OUEST
DEADLINE**

Et ... surprise...



**Samedi 8 juin à partir de 19h
Parc de la Maison de l'Enfance**

Entrée libre et restauration sur place

Le Comité des fêtes

Vive le Carnaval !!



L'ALDS a organisé le Carnaval de Seignelay avec la participation de l'école, la Maison de l'Enfance, le Club Ados et tous les parents, qui, une fois encore, ont rivalisé d'imagination pour nous permettre de partager avec eux un joyeux après-midi.